

SAINT CHRISTOL

DECISION

Date	Déléataire	nature	Objet
13/01/2026	Monsieur BONNEFOY Henri	7 - FINANCES LOCALES	 N°2026_04 Installation d'un digicode pour l'activation de la gâche électrique de la porte du secrétariat de la mairie - Metallerie DERIE Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL, VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant. VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, CONSIDERANT qu'il convient d'installer un digicode pour la porte du secrétariat de la mairie pour activer la gâche électrique, DECIDE : Article 1 _ DE SIGNER avec la société Metallerie DERIE un devis pour l'acquisition d'un digicode dont le montant total s'élève à la somme de 549.60€ TTC. Le Maire, Henri BONNEFOY.



Elizabeth signoret